

PLUI PLAINE JURASSIENNE



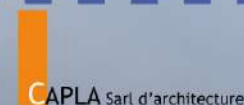
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA **PLAINE JURASSIENNE**



PLUI DE LA PLAINE JURASSIENNE

Projet
D'Aménagement
et de Développement
Durables

Version n°2-Novembre 2018 -



Version provisoire 2 - Ne pas diffuser

SOMMAIRE

Sommaire	3
Préambule	5
Eléments de contexte	5
Un territoire qui cultive la ruralité	6
Axe 1 : Valoriser le cadre de vie remarquable de la Plaine Jurassienne	10
1.1. Protéger et valoriser les différents paysages du territoire	10
1.2. Valoriser un patrimoine naturel riche et un bâti identitaire	12
1.3. Porter une attention particulière à la gestion de la ressource en eau	13
1.4. S'appuyer sur le cadre de vie remarquable pour développer le tourisme « nature »	15
Axe 2 : Développer une politique du logement adaptée aux demandes actuelles et anticiper les besoins futurs	18
2.1. Accompagner le développement urbain du territoire	18
2.2. Diversifier les typologies de logement	19
2.3. Se déplacer en Plaine Jurassienne	20
2.4. Intégrer les risques naturels et technologiques	21
2.5. Prendre en compte les changements climatiques et la transition écologique	22
Axe 3 : Poursuivre le rayonnement économique de la Plaine Jurassienne autour de sa ruralité	25
3.1. Accompagner les commerces locaux et services de proximité	25
3.2. Encourager une nouvelle dynamique pour la reconversion des bâtiments en friches	26
3.3. Diversifier et renforcer l'économie du territoire	27
3.4. Favoriser l'attractivité et les activités touristiques du territoire	27

Version provisoire 2 - Ne pas diffuser

PREAMBULE

Éléments de contexte

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est la pièce maîtresse du PLUi. Il traduit en objectifs les enjeux thématiques mis en avant dans le Rapport de présentation (Diagnostic territorial). Il sert de cadre à l'élaboration des pièces réglementaires (zonage et règlement) et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Sa conception s'appuie sur la combinaison entre :

- Un **cadre législatif**, s'appuyant notamment sur les principes fixés par les lois Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), Grenelles de l'Environnement, Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), Avenir de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (LAAAF).
- La **prise en compte des stratégies supra-communales** : des préconisations des Chambres d'Agriculture, du Commerce et d'industrie, ...
- Des **orientations particulières choisies par les élus** pour que le PLUi fixe à terme un plan des droits à bâtir répondant à une vision globale du territoire.

Ce document, finalisé à l'automne 2018, est l'aboutissement d'une démarche menée durant plus d'un an avec l'ensemble des élus et des partenaires associés. Il est le fruit d'une réflexion commune sur le cadre de vie, les pistes de progrès et les innovations à apporter pour améliorer l'existant et se tourner vers l'avenir.

Le document définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble du territoire intercommunal. Il constitue par conséquent l'outil d'articulation du projet retenu par les élus pour le développement du territoire dans les années à venir.

Ainsi, le PADD définit les orientations générales des politiques :

- d'aménagement
- d'équipement,
- d'urbanisme,
- de paysage,
- de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Ce document cadre se déploie de manière transversale pour mettre en lumière les interactions et les forces du territoire. Les thématiques suivantes sont abordées dans le PADD :

- l'habitat,
- les transports et les déplacements,
- le développement des communications numériques,
- l'équipement commercial,
- le développement économique,
- les réseaux d'énergie,
- les loisirs.

Le PADD fixe « des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain » comme stipulé dans l'Article L151-5 du Code de l'Urbanisme.

UN TERRITOIRE QUI CULTIVE LA RURALITE

La Plaine Jurassienne est un petit territoire de 21 communes aux portes du Grand Dole et des pôles ruraux jurassiens des secteurs d'Arbois, Poligny ou encore Pierre-de-Bresse.

Nous constituons aujourd'hui un projet pour nos habitants, actuels et futurs, nos entrepreneurs mais également pour l'intégration de notre territoire dans son contexte local.

Nous entrons dans une période charnière dans laquelle nous devons composer une stratégie pour valoriser ces qualités et agir contre les effets de la pression foncière, le vieillissement de la population, la déprise économique dans les centres bourgs, ...

Nous ambitionnons d'atteindre et de stabiliser, d'ici 2032, notre population, à environ 10 500 habitants pour maintenir nos dynamiques et demeurer un secteur rural d'appui du Grand Dole.

L'expression de notre ruralité passera bien évidemment par le renforcement de ce qui fait de notre territoire un lieu agréable à vivre :

- des espaces naturels diversifiés offrant de la verdure et des lieux de balade,
- des paysages agricoles, une des forces de notre terroir,
- une offre de services, d'équipements, de commerces et d'entreprises qui participe à la dynamique locale,

- des logements pour tous les profils.

Nous pouvons aujourd'hui afficher un projet structuré à travers les différents moments d'association des élus, des habitants, des acteurs institutionnels et privés intervenant sur le territoire.

Dans cette dynamique, nous nous sommes engagés à réduire la consommation foncière des terres agricoles et naturelles, à accompagner la population vis-à-vis de notre dépendance à l'automobile et à agir sur le parc de l'habitat.

Pour une Plaine Jurassienne à 10 500 habitants d'ici 2032, nous avons 3 grandes politiques à mener :

Axe 1 : Valoriser le cadre de vie remarquable de la Plaine Jurassienne

Axe 2 : Développer une politique de logement adaptée aux demandes actuelles et anticiper les besoins futurs

Axe 3 : Poursuivre le rayonnement économique de la Plaine Jurassienne autour de sa ruralité

Nos projets s'inscrivent dans l'engagement national et mondial de développer des pratiques soucieuses de leur environnement et d'avoir des territoires plus vertueux.

L'urbanisation croissante de ces dernières dizaines d'années doit nous amener à réfléchir sur les choix de demain en matière d'aménagement du territoire.



Engagements pour la réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels

Après avoir urbanisé 101 hectares de terres agricoles et naturelles entre 2006 et 2016 pour les logements, nous allons réduire le rythme et travailler la qualité des aménagements. La réduction envisagée oscille entre 53 et 61 %, soit passer de 10,3 hectares annuels à entre 5,4 et 6,2 hectares par an.

Nous allons avoir une démarche similaire sur le développement économique. Les enjeux sont davantage sur le renforcement des sites économiques existants. Nous avons utilisé 23 hectares en 10 ans de terres agro-naturelles pour l'économie.

Nous pouvons rester sur un projet plus 'rural' en nous limitant à 1/3 de notre consommation passée : 7,6 ha d'ici 2032, une diminution de notre rythme extensif de quasi 80 % par rapport aux 10 dernières années.

**AJOUT D'UNE CARTE DE LOCALISATION DANS SON ENVIRONNEMENT
EXTRA TERRITORIAL (AXE ROUTIER, VILLES VOISINES)**



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE JURASSIENNE



AXE 1 : VALORISER LE CADRE DE VIE REMARQUABLE DE LA PLAINE JURASSIENNE

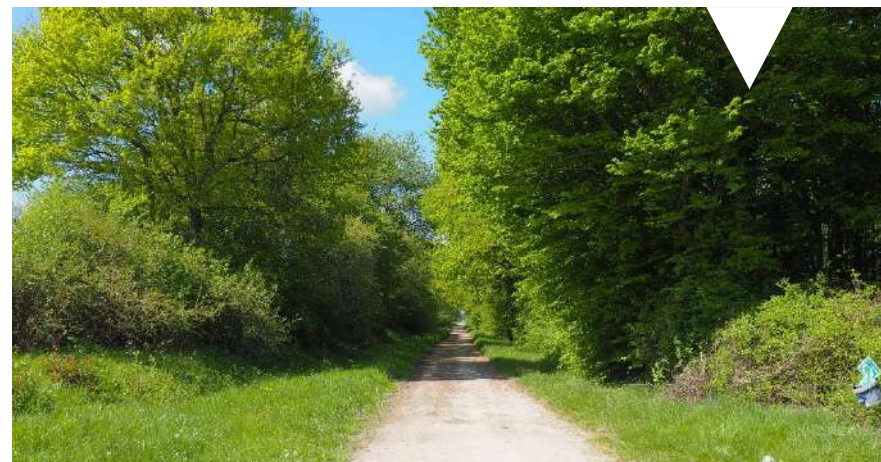
Le territoire de la Plaine Jurassienne est riche par la diversité de ses paysages. Les enjeux environnementaux sont importants avec la diversité de la faune et de la flore, la présence de forêts et de cours d'eau. La volonté locale est de préserver un cadre de vie de qualité qui participe à l'attrait des 21 communes.



1.1. Protéger et valoriser les différents paysages du territoire

Des actions coordonnées sur la gestion des espaces et des éléments caractéristiques vont nous permettre de structurer nos paysages :

- ✓ Maintenir et valoriser le caractère rural de notre territoire et la valeur paysagère de la Plaine Jurassienne
 - Valoriser les éléments identitaires propres aux différentes entités paysagères du territoire : Finage, Basse vallée du Doubs et Bresse jurassienne.
 - Protéger les alignements d'arbres, particulièrement en entrée de territoire le long de la RD 673 en amont de Chemin et à l'entrée de Chaussin en venant de Tavaux.
 - Préserver les terres et activités agricoles garantes du paysage et du cadre de vie.
 - Reconstituer une trame arbustive dans les espaces les plus dépourvus notamment dans le Finage, en incitant la reconstitution de haies entre parcelles agricoles et espaces urbanisés.
 - Encourager les plantations d'essences locales notamment pour les clôtures.



✓ Agir sur le bon développement des continuités écologiques en maintenant les structures paysagères.

- Maintenir des espaces de respirations dans les bourgs assurant des vues et/ou une logique écologique.
- Préserver les boisements, notamment dans les vallées, qui participent à la valeur paysagère et forment des couloirs de biodiversité.
- Protéger les espaces naturels (boisements riverains des cours d'eau et prairies) autour du Doubs, de l'Orain et de la Loue, afin de renforcer la trame Verte et Bleue du territoire.
- Conserver les espaces boisés, particulièrement au sein de la plaine du Finage, en confortant leur rôle de support de la trame verte.

✓ Maintenir et valoriser les formes urbaines caractéristiques de notre territoire.

- Veiller à proposer une insertion paysagère qualitative des nouvelles constructions et des rénovations de bâtiments anciens, notamment par le choix des matériaux utilisés et l'implantation des constructions.
- Prendre en compte les vues paysagères et patrimoniales dans les projets d'aménagements d'entrées de bourgs.
- Respecter les silhouettes des bourgs et villages en privilégiant le comblement des dents creuses et la densification des centres-bourgs.
- Préserver le patrimoine végétal et bâti symbolique, en entrée de bourg : haies, bosquets, fermes, ...
- Préserver et valoriser les cônes de vues identifiés notamment ceux permettant l'observation des silhouettes de villages et des clochers.



1.2. Valoriser un patrimoine naturel riche et un bâti identitaire

Le développement de notre territoire va se poursuivre en s'appuyant sur notre identité territoriale : un territoire vivant avec un bel héritage bâti et encore la présence du végétal.

- ✓ Protéger le petit patrimoine identitaire au travers des Eléments Remarquables du Patrimoine (ERP).



- ✓ Protéger les boisements et pâtures accompagnant les cours d'eau.
- ✓ S'appuyer sur les alignements et haies de saules têtards notamment autour de Petit-Noir et Annoire pour les étendre vers la plaine.
- ✓ Favoriser la trame verte, particulièrement, au travers de la protection des lisières forestières
- ✓ Protéger les petits boisements et bosquets qui participent à la trame verte du territoire, particulièrement dans le Finage.

La protection de ces éléments végétaux participe d'une préservation de l'existant. Ce patrimoine doit également être pris en compte dans les réflexions et les projets à venir.

- ✓ Utiliser les secteurs de développement urbain pour optimiser et étendre la trame verte en adaptant le projet au site avec une conception d'aménagement urbain qui préserve la qualité paysagère des sites et les fonctionnalités écologiques de la Trame Verte et Bleue.
- ✓ Protéger les espaces naturels les plus importants dans les projets urbains.
- ✓ Prendre en compte le végétal au sein des Orientations d'Aménagement et de Programmation afin d'intégrer visuellement les nouvelles constructions dans le paysage et limiter l'imperméabilisation des sols.



1.3. Porter une attention particulière à la gestion de la ressource en eau

L'eau est un élément structurant du territoire. Sa présence au travers du Doubs, du réseau de rivières et d'étangs participe à l'identité de la Plaine Jurassienne.

- ✓ Protéger de manière stricte les secteurs inondables autour du Doubs, de l'Orain et de la Loue.
- ✓ Valoriser l'importance des rivières et des espaces connexes (mortes, pâtures et boisements humides) qui constituent des zones d'expansions de crue.
- ✓ Eviter l'urbanisation dans les secteurs humides, afin d'assurer leur protection et d'éviter la dégradation de leurs fonctionnalités.
- ✓ Maintenir les mares et étangs qui jouent un rôle fondamental dans la gestion des eaux, notamment en partie bressane.
- ✓ Assurer la pérennité des fossés et coursiers qui permettent la gestion des eaux de surface dans la plaine du Finage.



La gestion de la ressource en eau doit-être une préoccupation importante lors de l'urbanisation d'un terrain. Les actions de l'Homme sur le milieu naturel ont une incidence forte qui doit-être attentivement étudiée.

- ✓ Limiter l'imperméabilisation des sols et la consommation des espaces naturels et agricoles, afin de limiter les ruissellements et protéger les zones humides notamment.
- ✓ Protéger strictement les zones de captages pour l'alimentation en eau potable (AEP) et leurs abords.
- ✓ Protéger les secteurs de ressources majeures stratégiques actuelles et futures en eau potable du territoire (nappe alluviale du Doubs à Asnans-Beauvoisin, Longwy-sur-le-Doubs et Chaussin).
- ✓ Limiter la pollution des eaux de surfaces et souterraines en optimisant l'assainissement dans les projets d'urbanisation.
- ✓ Pallier aux non-conformités des systèmes d'assainissement, notamment de Rahon et Petit-Noir pour permettre de nouveaux projets d'urbanisation.
- ✓ Maintenir les digues existantes pour leur rôle paysager et de protection des populations.
- ✓ Préserver les espaces naturels des vallées du Doubs, de l'Orain et de la Loue pour protéger leurs espaces de bon fonctionnement.



Version provisoire 2 - N

1.4. S'appuyer sur le cadre de vie remarquable pour développer le tourisme « nature »

Nous pouvons être fiers de proposer un cadre particulièrement agréable aux portes du Grand Dole. Cet environnement de qualité constitué de vues et de chemins de découverte est un atout que nous allons renforcer pour, à terme, proposer une forme d'économie peu développée.

- ✓ Permettre le développement d'activités touristiques et de loisirs, participant à mettre en valeur le site, tout en veillant au respect de son environnement et de son intégration.
- ✓ Se positionner sur un tourisme vert ou tourisme nature, proposant une offre touristique complémentaire à celle des territoires voisins : randonnée, canoë, centre équestre, ...

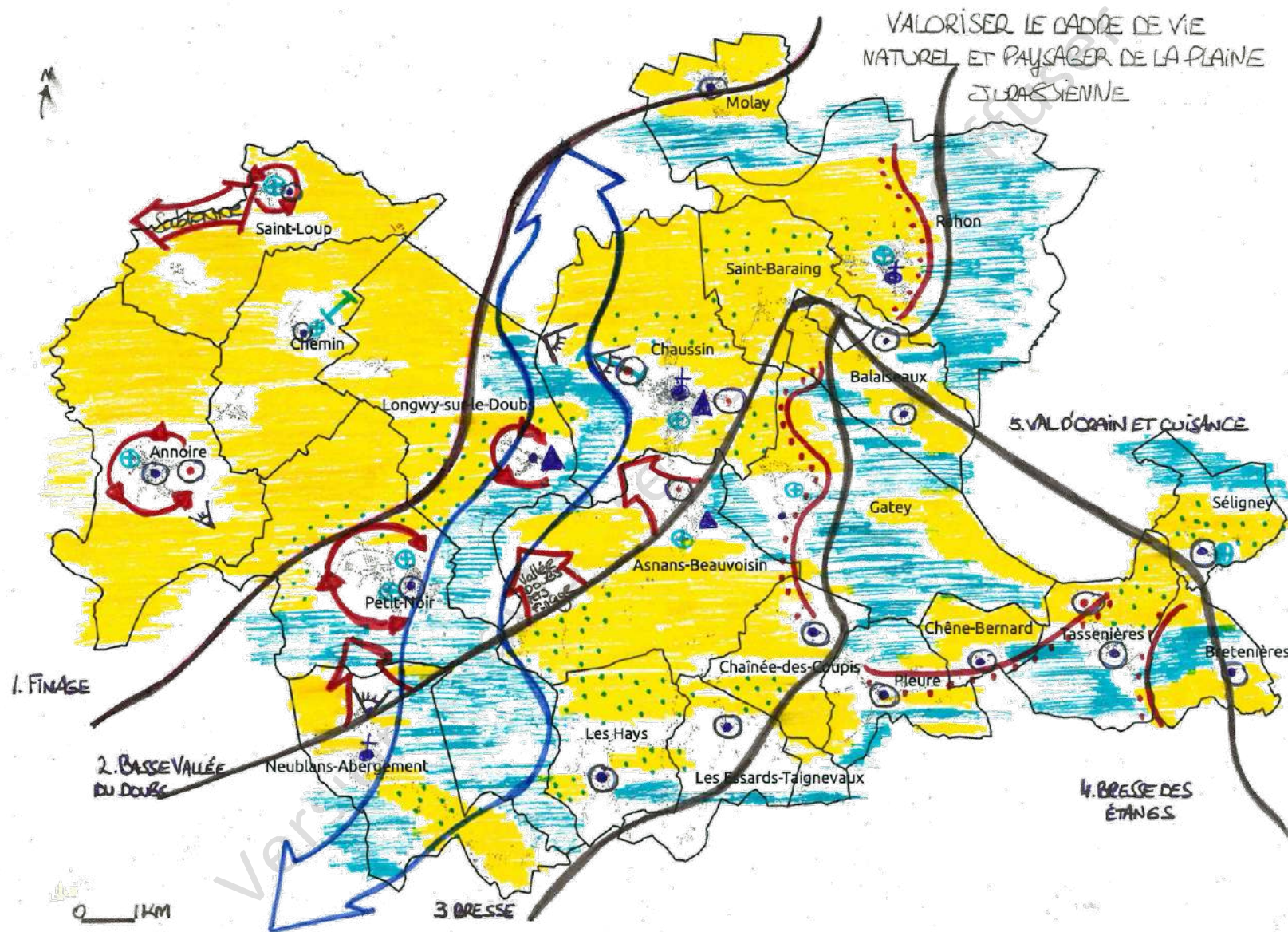


- ✓ S'appuyer sur la Voie verte existante, comme « colonne vertébrale » du tourisme de la Plaine Jurassienne et développer la connexion du réseau de cheminement piétons notamment avec les bords de Doubs.
- ✓ Renforcer l'identité touristique du territoire, notamment autour du Doubs et de ses affluents.
- ✓ Valoriser les sites existants et leur environnement.
- ✓ Promouvoir un tourisme culturel selon une diagonale reliant Rahon, à Neublans-Abergement et un tourisme vert reliant la vallée du Doubs aux étangs de la Bresse.



MODIFIER LE TITRE DE LA CARTE POUR UNE COHERENCE AVEC LE TITRE DE L'AXE

Certaines localisations de village (point + cercle) sont absentes (St Baraing, Neublans, Rahon). Il conviendrait de faire apparaître les réservoirs de biodiversité cités lors du diagnostic.



Légende de l'axe 1 :
Valoriser le cadre de vie remarquable de la Plaine Jurassienne

	Concevoir le territoire selon ses 5 grandes entités paysagères : finage, basse vallée du Doubs, Val d'Orain et Cuissance, Bresse des étangs, Bresse
	Protéger les alignements d'arbres structurants le paysage (RD 468 entrée de Chaussin, RD 673 entrée de Chemin)
	Garantir des paysages agricoles
	Reconstituer une trame arbustive dans les espaces les plus dépourvus
	Maintenir des espaces de respirations dans les bourgs assurant des vues et/ou une logique écologique
	Préserver les boisements jouant un rôle fort pour des paysages et la constitution de couloirs écologiques
	Protéger les lisières
	Accompagner la protection et la découverte de la Vallée du Doubs
	Accompagner le développement urbain selon les formes urbaines : - Veiller à une prise en compte paysagère dans les entrées de ville - Vues remarquables sur le territoire
	Protéger le patrimoine bâti remarqué et patrimonial (Rahon, Chaussin et Neublans-Abergement) et le petit patrimoine (croix de chemins, lavoirs, ...) sur l'ensemble du patrimoine.
	Favoriser le développement/renforcement d'activité touristique autour de la nature

AXE 2 : DEVELOPPER UNE POLITIQUE DU LOGEMENT ADAPTEE AUX DEMANDES ACTUELLES ET ANTICIPER LES BESOINS FUTURS

La Plaine Jurassienne a besoin de répondre à l'installation de nouveaux habitants pour maintenir sa vie locale. Cette arrivée d'habitants supplémentaires, associée à un phénomène de diminution du nombre de personne par ménage entraine un besoin de création de logements supplémentaires. Nous avons programmé un projet démographique pouvant atteindre et stabiliser une population de 10 500 habitants d'ici 2032.

AJOUTER UN TABLEAU de synthèse de l'ensemble des communes avec : la population actuelle et future, les besoins fonciers et les besoins en logements à l'horizon 2032 global et communal.

AJOUT TABLEAU DES SUPERFICIES GLOBALES ET PAR COMMUNES / POPULATION ACTUELLE ET A VENIR / BESOIN FONCIER ET EN LOGEMENT

1 082 logements seront nécessaires d'ici 2032 pour atteindre une population de 10 500 habitants :

- près de 380 pour pallier la baisse du nombre de personnes par logements lié au vieillissement de la population et la décohabitation (phénomène sociétal),
- près de 550 pour maintenir notre dynamisme démographique (ambition politique),
- environ 150 pour accompagner l'évolution 'naturelle' du bâti (vieillissement du parc de logements).

2.1. Accompagner le développement urbain du territoire

L'accueil de la population nouvelle doit être respectueux de l'armature territoriale :

- ✓ Respecter l'armature urbaine en développant les logements autour des pôles de Chaussin et de Petit-Noir ainsi qu'Annoire, Longwy-sur-le-Doubs et Tassenières.
- ✓ Développer les centre-bourgs pour valoriser le commerce de proximité et les déplacements doux en lien avec les services.
- ✓ Pondérer la consommation de l'espace agro-naturel et prévoir des compensations nécessaires en cas d'impact irréversible sur les milieux naturels sensibles.



En accompagnant les évolutions du bâti et les prescriptions architecturales, la Plaine Jurassienne porte la volonté de préserver un environnement de qualité tout en répondant aux besoins actuels de la population.

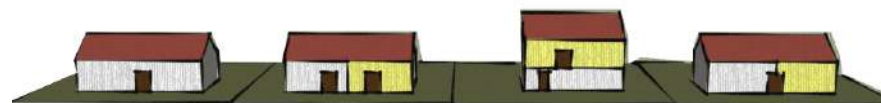
- ✓ Accompagner la réhabilitation du bâti bressan pour respecter l'architecture locale et favoriser la conservation du patrimoine.
- ✓ Encadrer la liberté architecturale pour mieux insérer les constructions dans leur environnement. La Communauté de Communes a le souhait de préserver les éléments identitaires du territoire tout en permettant sur certains secteurs de laisser une souplesse pour accompagner l'émergence de projets d'architecture contemporaine.
- ✓ Accompagner la mise en place de la réglementation pour que chacun comprenne l'utilité de la règle et n'y voit pas uniquement une contrainte.

2.2. Diversifier les typologies de logement

L'offre de logement de la Plaine Jurassienne doit permettre d'accueillir une diversité de famille et de répondre à leur besoin tout au long de la vie.

- ✓ Accompagner le parcours résidentiel de la population en offrant une diversité de logement sur le territoire : locatifs, collectifs, petites superficies, ...
- ✓ Favoriser les évolutions du bâti afin de permettre une adaptation du parc de logement au vieillissement de la population. De la même manière, il est nécessaire de pérenniser les logements seniors au cœur des bourgs.

Typologies de logements



Individuel

Groupé à l'horizontale / à la verticale

Collectif

Logement isolé

Logements avec entrée individuelle

Partage de l'entrée principale

Notre projet de développement va tendre vers une offre de logements plus variée et plus qualitative :

- Maintenir les logements individuels comme typologie principale à hauteur de 65 % de la nouvelle production, soit près de 600 logements tout en veillant à une implantation plus soucieuse de l'environnement du quartier,
- Renforcer l'offre de logements groupés, principalement dans les centres bourgs pour rappeler l'habitat traditionnel, près de 30 % de l'offre générée soit environ 290 logements,
- Continuer de développer le logement collectif, notamment dans Chaussin et des opérations ciblées (changements d'usages, résidences ...) soit au moins 5 % de la production de logements (67 logements),
- Atteindre des densités villageoises globales avec en moyenne 18 logements à l'hectare sur les bourgs et 11 pour les extensions urbaines. Il s'agira surtout d'éviter l'homogénéisation de ces densités dans les opérations pour conserver des ambiances rurales et non périurbaines.

L'accueil de population se fait aussi par une reconquête de l'habitat existant. L'évolution du bâti doit permettre d'adapter les constructions aux modes de vie actuels.

- ✓ Agir sur la vacance en particulier sur le centre-bourg de Chaussin mais également à plus faible mesure sur certaines communes telles que Saint-Loup ou Séligney. Nous avons aujourd'hui l'équivalent d'un village inhabité en Plaine Jurassienne (357 logements concernés en 2015).
Notre PLUi va aller au-delà de produire du nouveau foncier en visant la réduction du poids du logement vacant en passant de 7,6 à 5,6 % du logement de 2015. Nous parviendrons ainsi à réduire d'une trentaine de logements vacants
- ✓ Le PLUi est l'occasion de simplifier des règles de constructibilité et ainsi de favoriser la production de logements par réhabilitation. Nous avons ainsi la capacité de retrouver l'équivalent d'une centaine de logements qui sont soumis à de trop fortes contraintes aujourd'hui.



2.3. Se déplacer en Plaine Jurassienne

Le caractère rural de notre territoire se traduit par une forte dépendance à l'automobile. Au travers du PLUi, nous allons accompagner le changement des pratiques pour permettre de réduire le recours systématique à la voiture individuelle.

- ✓ Organiser le développement du territoire pour faciliter la mutualisation de l'automobile (aires de covoiturage, autopartage dans les villages, mutualisation des boucles de services, ...).
- ✓ Réduire les déplacements en développant des secteurs de logements principalement dans les pôles qui concentrent les équipements et les services.
- ✓ Prendre en compte le stationnement mutualisé dans les aménagements futurs.
- ✓ Mettre en place des dispositifs de sécurisation dans les secteurs présentant des dangers ou des vigilances notamment les traversées de bourgs et les équipements publics.



Le territoire compte de nombreux itinéraires de randonnées utilisés principalement pour des déplacements de loisirs. Il est nécessaire de favoriser l'utilisation des déplacements doux comme moyen de déplacements quotidien entre les lieux d'emplois et de résidence.

- ✓ Préserver les chemins de randonnées permettant de relier les villages les uns aux autres.
- ✓ Offrir aux touristes et aux randonneurs des espaces d'accueil de qualité (aires de pique-nique, bancs, poubelles, toilettes publiques, ...).
- ✓ Aménager des aires de stationnement pour les cycles notamment aux abords des commerces

Les déplacements doux doivent également être intégrés dans les projets urbains.

- ✓ Intégrer les cheminements piétons et cyclables dans les futurs projets d'aménagements urbains.



2.4. Intégrer les risques naturels et technologiques

La présence du Doubs et du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) impacte le développement d'une partie de l'intercommunalité. Plusieurs communes doivent composer avec l'impossibilité de construire sur une majeure partie du territoire.



Les communes concernées, telles que Petit-Noir, Molay ou encore Longwy-sur-le-Doubs doivent intégrer cette problématique dans les choix d'urbanisation futur.

Le territoire de la Plaine Jurassienne est également impacté par des risques technologiques. Ainsi, les communes de Chemin et de Saint-Loup sont concernées par le périmètre Seveso de la coopérative Interval. Le PLUi veillera à intégrer ces données pour limiter les risques vis-à-vis de la population.

La diminution du potentiel urbanisable notamment liée à ces contraintes ouvre la réflexion sur la diversification de l'habitat. Les logements futurs doivent intégrer la nécessité d'une consommation réduite du foncier tout en préservant la qualité de vie en Plaine Jurassienne.

- ✓ Identifier et protéger les étangs et les mares jouant un rôle hydraulique, paysager et écologique.
- ✓ Veiller au respect des zones inondables.

2.5. Prendre en compte les changements climatiques et la transition écologique

Les réseaux d'énergie de la Plaine Jurassienne continueront de s'appuyer sur des énergies fossiles mais nous allons œuvrer pour accompagner une diversification sur le long terme :

- ✓ Accompagner le potentiel du territoire autour de la méthanisation après la première expérience sur Saint-Baraing.
- ✓ Favoriser les énergies solaires en ciblant davantage les bâtiments existants et en encadrant leur mise en place par rapport aux enjeux architecturaux et paysagers.
- ✓ Autoriser le développement d'énergies « propres » en conciliant enjeux énergétiques, économiques et intégration paysagère (éolien, hydraulique, etc.).
- ✓ Favoriser l'architecture bioclimatique permettant de limiter la consommation énergétique des bâtiments.

L'adaptation des territoires au changement climatique n'est pas un objectif propre à la Plaine Jurassienne, mais bel et bien enjeu global et commun. Chaque territoire doit pouvoir œuvrer dès aujourd'hui pour en anticiper les effets. A ce titre, nous souhaitons mettre en œuvre plusieurs objectifs :

- ✓ Limiter la minéralisation des sols et renforcer la présence de l'eau et de la nature dans les projets d'aménagement, afin d'améliorer le confort thermique et limiter les ruissellements.
- ✓ Préserver les zones humides et les secteurs naturels boisés, espaces qui participent à la réduction des effets attendus du réchauffement climatique.

- ✓ Protéger la ressource stratégique en eau potable dans la perspective d'une raréfaction de l'eau.
- ✓ Interdire la construction dans les secteurs inondables identifiés en zone rouge du PPRI, le risque pouvant s'aggraver dans le futur.
- ✓ Privilégier le développement du territoire dans les secteurs proches des commodités et des emplois afin de limiter les déplacements.

Carte

Rajouter un titre

Légende pôles relais → rajouter sur le plan Annoire, Tassenières, Longwy-sur-le-Doubs

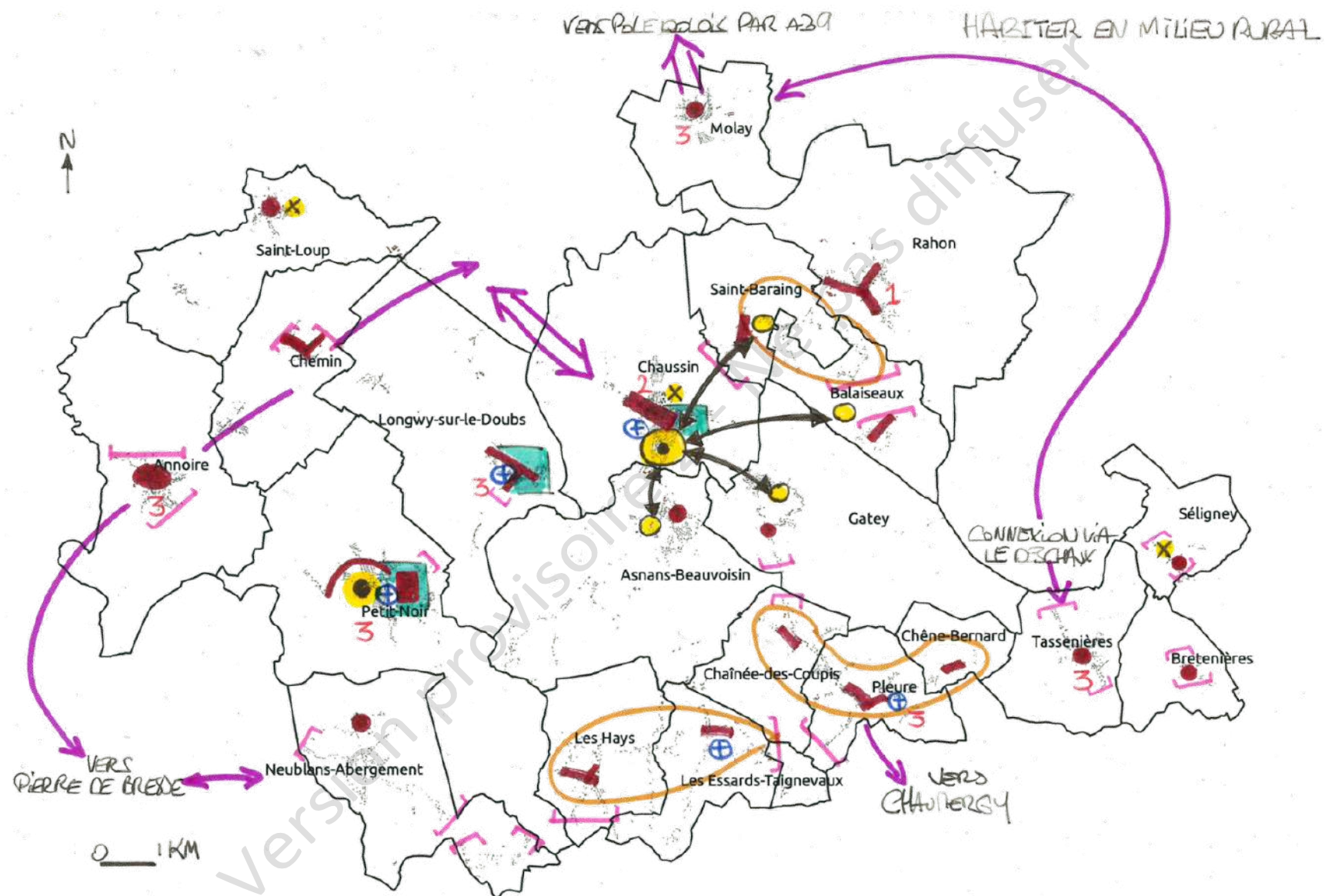
Rajouter la légende correspondant aux chiffres en rouge

Les flèches sont en rouge sur le plan et bleu dans la légende → mise en cohérence

La légende « agir sur la vacance » est à revoir (cf. page 18) maintien de cette légende car limitative ?

Carré bleu → rajouter sur le plan Annoire

Supprimer le « à » après « en contenant »



Légende de l'axe 2 :**Développer une offre de logement adaptée aux demandes actuelles et anticiper les besoins futurs**

	Structurer le parc selon l'organisation urbaine de la Plaine Jurassienne : - Chaussin ville centre et ses villages satellites dont le développement urbain est lié - Pôles relais disposant d'une attractivité relative
	Secteur à encadrer sur la liberté architecturale pour le maintien des traits patrimoniaux
	Agir sur la vacance
	Diversifier le parc de logement pour agir sur le parcours résidentiel des habitants actuels et futurs
	Accompagner les mobilités sur les principaux axes et calibrer le développement résidentiel en fonction : - Axe à renforcer, connexion Chaussin vers Dôle/Tavaux - Axe d'appui vers le pôle Dolois, Chaumergy, Pierre-de-Bresse et Le Deschaux
	Composer un parc de logement plus dense pour redynamiser la démographie malgré le PPRI
	Poursuivre l'accompagnement du vieillissement de la population. Mailler l'offre de logements (résidence seniors, EHPAD) aux lieux de vie du territoire
	Eviter l'isolement des habitants en contenant à l'étalement urbain pour renforcer les centralités

AXE 3 : POURSUIVRE LE RAYONNEMENT ECONOMIQUE DE LA PLAINE JURASSIENNE AUTOUR DE SA RURALITE

L'économie de la Plaine Jurassienne s'appuie sur une forte dépendance vis-à-vis des pôles d'activités voisins. Le territoire dispose d'un dynamisme local qui doit-être soutenu, organisé et mis en réseaux avec les territoires voisins.

3.1. Accompagner les commerces locaux et services de proximité

Un réseau de commerces de proximité permet aux habitants d'avoir accès à un ensemble de services de qualité. La préservation des espaces commerciaux en centre-bourg est une volonté forte sur le territoire afin de lui conférer une certaine autonomie.



Le territoire a la volonté de poursuivre les services et les initiatives à destination des personnes âgées. Ces dernières participent pleinement à l'économie locale.

- ✓ Conforter et développer les services destinés aux séniors afin d'accompagner le vieillissement du territoire (résidences senior, service à la personne, livraisons de repas, transport à la demande, ...).
- ✓ Accompagner le tissu associatif et les initiatives de mixité intergénérationnelle qui facilitent le lien social sur le territoire.



Territoire de caractère et de produits de qualités reconnus, la Plaine Jurassienne porte l'envie de valoriser ses produits identitaires et les savoir-faire artisanaux.

- ✓ Favoriser voire développer le tissu de vente directe des producteurs du territoire tel que la fruitière de Pleure.
- ✓ S'appuyer sur les produits labellisés Appellation d'Origine Protégée (AOP) comme gage de qualité du terroir ainsi que sur la diversité des producteurs : escargots à Saint-Baraing, maraichage à Rahon, pisciculture à Pleure, volaille à Chaînée-des-Coups.



La Plaine Jurassienne dispose encore aujourd'hui d'un secteur d'activité lié à l'industrie qui doit-être soutenu.

- ✓ Maintenir le poids de l'industrie dans l'économie locale en prenant en compte les éventuels projets de développement.

A développer

3.2. Encourager une nouvelle dynamique pour la reconversion des bâtiments en friches

Sur le territoire, plusieurs bâtiments ont été identifiés comme nécessitant une reconversion. Ces espaces sont des atouts pour les communes qui peuvent envisager de nouvelles formes d'économie.

- ✓ Réhabiliter les bâtiments en friches pour accueillir des lieux de mutualisation des services et des espaces à destination des entrepreneurs ou des artisans.
- ✓ Permettre le changement de destination des bâtiments agricoles pour accompagner la dynamique déjà en cours sur le territoire, notamment la transformation de hangars en site pour gardiennage de caravanes.



3.3. Diversifier et renforcer l'économie du territoire

Notre attractivité territoriale doit continuer de s'appuyer sur ses piliers économiques. Nous devons poursuivre la diversification de nos activités.

- ✓ Valoriser les micro-entreprises qui participent au dynamisme local et soutenir leur reprise.
- ✓ Favoriser le développement de la pisciculture des étangs en concertation avec les communes de la partie Bresse des Etangs situées sur la Communauté de Communes Arbois-Poligny-Salins Cœur de Jura.



La diversification de l'économie passe également par une amélioration des réseaux.

- ✓ Poursuivre la couverture du réseau téléphonique et numérique pour permettre une meilleure attractivité de la Plaine Jurassienne dans la dynamique portée par le projet intercommunal en cours. Un constat particulièrement marqué sur les communes d'Asnans-Beauvoisin et de Rahon.

- ✓ Profiter du développement des communications numériques en cours :
 - Renforcer notre attractivité territoriale avec l'arrivée de la fibre. Ceci va être un réel atout pour notre population actuelle et future mais aussi pour les entreprises et travailleurs indépendants.
 - Accompagner la constitution de tiers lieux (lieux d'innovation, les accélérateurs de startups, cotravail/coworking) en lien avec les villages qui pourraient continuer de déployer le télétravail.
- ✓ Accompagner les migrations journalières liées à une forte dépendance en matière d'emploi avec les pôles économiques voisins. L'axe Chaussin-Dôle est un axe stratégique avec la présence de la RD 673 qui est le support de cette importante mobilité. Au même titre, la RD 475 permet la desserte de Dole via le Deschaux. Une attention particulière doit-être portée pour veiller à la sécurisation de ces axes fréquentés.

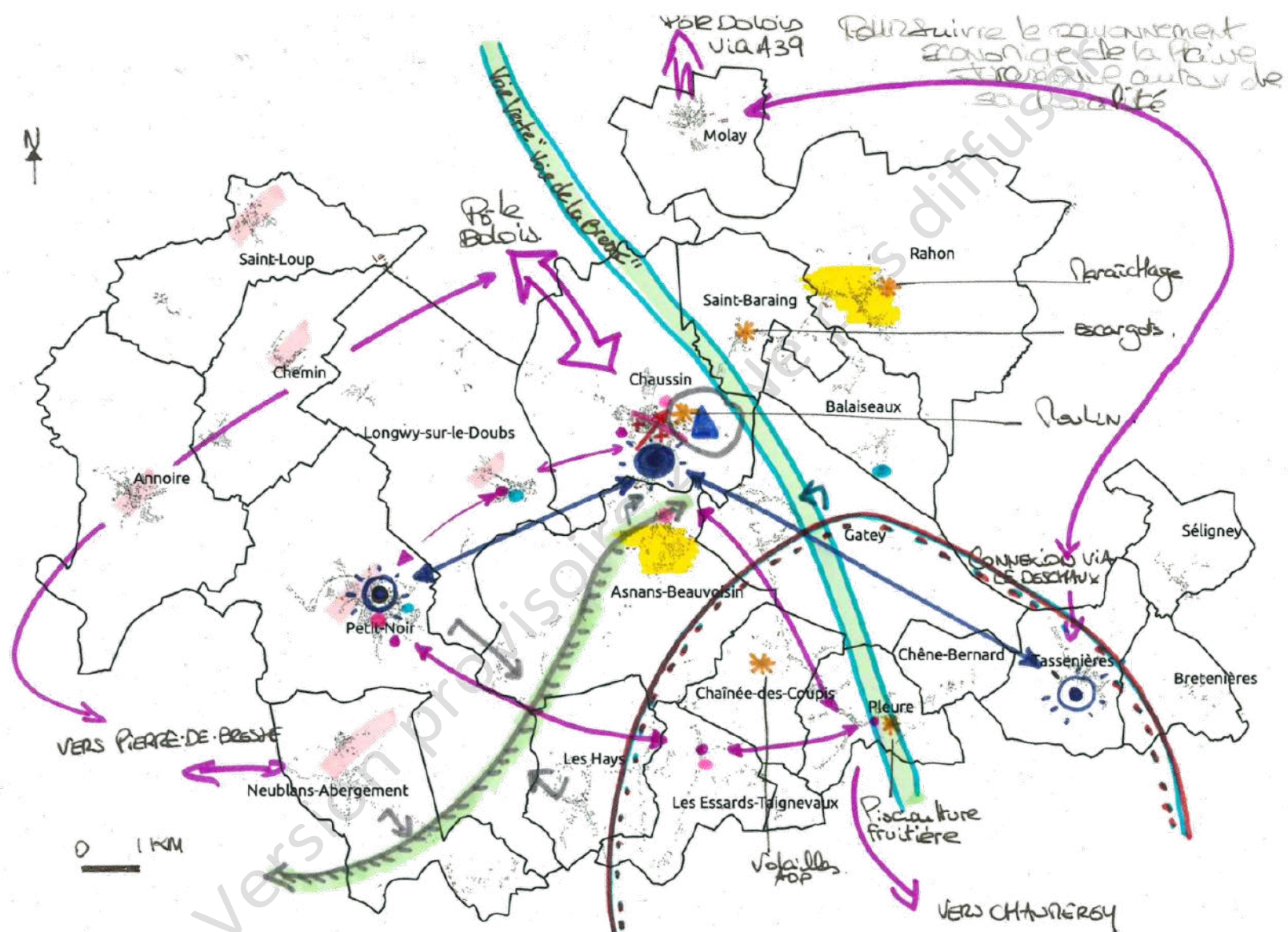
3.4. Favoriser l'attractivité et les activités touristiques du territoire

Nous sommes en mesure de nous inscrire dans des parcours touristiques en lien avec le patrimoine urbain de Dole, l'architecture patrimoniale des Salines d'Arc-et-Senans, le tourisme viticole d'Arbois et la porte d'entrée sur la Bresse bourguignonne avec Pierre-de-Bresse.

- ✓ Proposer une offre en tirant profit du cadre de vie remarquable de notre Communauté de Communes.
- ✓ Mettre en lumière le patrimoine lié à l'eau tel que le Moulin Taron qui favorise le patrimoine bâti local et la vente de produit du terroir.



- ✓ Développer la Voie Verte et les connexions avec le territoire comme porte d'entrée touristique de la Plaine Jurassienne. Des actions doivent-être portées localement afin de valoriser les points d'accès notamment à Chaussin.
- ✓ Valoriser le Doubs comme un atout au-delà des contraintes d'inondations : plage en bord de rivière, observation des oiseaux, ...



Légende de l'axe 3 :**Développer une offre de logement adaptée aux demandes actuelles et anticiper les besoins futurs**

	Revitaliser le centre-bourg économique de Chaussin
	Maintenir l'offre commerciale sur le Pôle de Chaussin S'appuyer sur l'offre secondaire existant à Petit-Noir et Tassenières
	Mettre en réseau les services destinés aux seniors (connexions village, logements dédiés, commerces, équipements)
	Reconquérir les friches industrielles et commerciales
	Valoriser le commerce lié au terroir
	Développer le territoire selon les migrations alternantes les plus stratégiques (Grand Dole principalement)
	Favoriser le développement de l'économie piscicole
	Améliorer la desserte numérique et téléphonique ralentissant l'arrivée et le développement d'entreprises
	Protéger la Voie de la Bresse (Tavaux/Lons-le-Saunier)
	Accompagner la création d'une nouvelle voie verte sur l'ancien chemin de fer reliant Pierre-de-Bresse à Chaussin
	Développer des connexions depuis les villages pour favoriser les migrations alternatives
	Créer une halte cyclable et touristique à Chaussin
	Envisager des aires d'accueil de pique-nique et de camping-car en relais de Chaussin
	Constituer des boucles de randonnées dans le Finage en s'appuyant sur le patrimoine bâti et paysager

Ajouter une carte de synthèse globale à la fin du document reprenant les axes du PADD.

Version provisoire 2 - Ne pas diffuser